

**AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES**

**Conseil d'administration du 2 avril 2009**

**Point 8**

**Délibération n°2009-7**

**Accord de principe pour l'adhésion de l'Agence au groupement  
d'intérêt public « Atelier technique des espaces naturels »**

Considérant l'intérêt pour l'Agence de s'intégrer dans une dynamique d'inter réseau ;

Considérant le besoin de l'Agence de développer des formations adaptées aux aires marines protégées ;

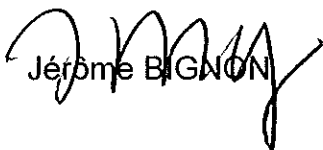
Considérant, le savoir faire du groupement d'intérêt public « Atelier technique des espaces naturels » dans le développement et la diffusion des méthodes de gestion patrimoniale des espaces naturels ;

Le Conseil d'administration, sur présentation du directeur de l'établissement public, donne son accord de principe pour que l'Agence adhère au groupement d'intérêt public « Atelier technique des espaces naturels ». Cette adhésion sera approuvée au prochain Conseil d'administration de l'Agence.

Cette adhésion permettra de définir et de mutualiser des outils de formation et d'appui méthodologique.

Vu et délibéré par le Conseil d'administration  
de l'Agence des aires marines protégées

Le Président du Conseil d'administration

  
Jérôme BIGNON

Le Directeur

  
Olivier LAROUSSINIE

Le Commissaire du gouvernement

  
Philippe FERLIN